

A VOTRE SANTÉ !

Lors de la dernière réunion de la commission paritaire de branche, il a été fortement question de la mise en place d'une complémentaire santé de branche.

Tout donne l'impression que, sous le couvert d'une soi-disant volonté de mise en œuvre un système complémentaire santé de « bon niveau », cela soit surtout du coût pour les patrons qu'il est question.

Si les organisations syndicales font front commun pour refuser toute mise en place d'un régime de protection qui serait basé sur le seul panier de soins légal, il est fort à parier que les employeurs vont, dès les cotations rendues par les différents compétiteurs sur ce dossier, tendre à remettre en cause cette position.

Car il est évident que ce qui les préoccupe le plus, ce n'est pas la santé de leurs salarié-e-s, mais plus l'état financier de leurs comptes de résultats. Ainsi, ils tentent de se dédouaner de leurs responsabilités dans la dégradation de l'état de santé tant physique que moral de bon nombre d'entre eux/elles.

Cette tentative n'est pas nouvelle, elle nous a été souvent servie lors de l'étude des comptes de notre système de prévoyance contre les incapacités temporaires, les invalidités et pour couvrir le risque décès.

Aux yeux des patrons, les salarié-e-s sont des « *tire aux flancs* » qu'ils/elles ne pensent qu'à



« gruger » le système. A aucun moment, les employeurs ne remettent en question leurs méthodes et organisations de travail. Eux dans l'histoire, ce sont les gentils.

Si gentils, qu'ils proposent, notamment les représentants du SNPA (*syndicat professionnel des agents d'accueil, hôtesse, animation commerciale, ...*), la mise en place d'une franchise avant de pouvoir

bénéficier d'un quelconque remboursement de la complémentaire santé.

Cette proposition, si elle était acceptée, frapperait le plus durement les salarié-e-s les plus précaires, ceux avec des contrats de courtes durées dont une grande majorité sont issue du secteur de l'animation des vente.

Pour eux/elles, cela serait la double peine, car ils/elles devront financer un système (*alors qu'ils/elles sont déjà avec un très faible revenu*) sans pouvoir en bénéficier.

La **CGT** s'oppose à la mise en place d'une telle franchise, et milite pour un système de santé de haut niveau qui puisse permettre aux salarié-e-s de pouvoir se soigner correctement.

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.